

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF1656

présenté par

M. Lefèvre, Mme Brulebois, M. Fait, M. Metzdorf, M. Cazenave et M. Frébault

ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« jusqu'au 31 décembre 2026. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'alerter sur la nécessité de reprendre les négociations avec le monde du bâtiment ainsi que le secteur des travaux publics passée l'urgence de la crise compte tenu du classement de cette dépense fiscale au regard des exigences environnementales.